

ABC TEXTURE

10, rue Isaac Newton – 35800 DINARD

Tél : 02 99 20 03 63

www.abctexture.com

Pacte Mondial de l'ONU

COMMUNICATION DE PROGRES

- COP -

Février 2016 - Décembre 2017

RCS SAINT-MALO 452 492 457

DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

Table des matières

I. Déclaration de soutien continu	2
II. Principes relatifs aux droits de l'Homme	3
1. Cadre général	3
2. Parties prenantes	3
III. Principes relatifs aux conditions de travail	5
1. Cadre général	5
2. Mesure des conditions de travail dans l'entreprise	5
3. Engagements citoyens	6
IV. Principes relatifs à l'environnement	7
1. Cadre général	7
2. Gaz à effets de serre	7
3. Déchets	7
4. Covoiturage	8
V. Principes relatifs à la lutte contre la corruption	9
1. Cadre général	9
2. Réglementation cosmétique	9
3. Processus Achats	9
4. Processus Vente	10
Informations de contact	11

I. Déclaration de soutien continu

En 2013, en signant le Pacte Mondial de l'ONU, la société ABC TEXTURE s'est engagée à en respecter les 10 principes fondateurs, regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux :

- les droits de l'Homme ;
- les normes de travail ;
- l'environnement ;
- la lutte contre la corruption.

Ces valeurs font partie intégrantes de la culture d'entreprise d'ABC TEXTURE et sont citées dans le livret d'accueil de l'entreprise. Elles sont également rappelées régulièrement par la direction de l'entreprise à chaque réunion rassemblant l'ensemble du personnel.

Depuis 2013, ABC TEXTURE soutient et met en œuvre les principes du Pacte Mondial. Pour 2018, et au-delà, ABC TEXTURE renouvelle son engagement à promouvoir les principes du Pacte Mondial de l'ONU et son soutien explicite à ce pacte et à ses 10 principes fondamentaux. ABC TEXTURE est également membre du Global Compact France.

Dinard, le 6 décembre 2017

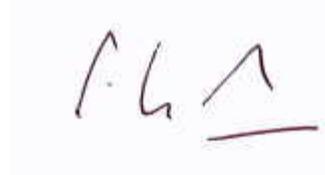
Louissette BOURDIN

Présidente



Pierre-Henry MERCIER

Directeur Général



II. Principes relatifs aux droits de l'Homme

1. CADRE GENERAL

De manière générale, ABC TEXTURE adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation International du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protections des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

2. PARTIES PRENANTES

a. Fournisseurs – Sous-traitants

En 2016, ABC TEXTURE a poursuivi l'information de ses principaux fournisseurs et sous-traitants de son adhésion aux principes relatifs aux droits de l'Homme et de son souhait de les associer dans cette démarche. A cet effet, un paragraphe relatif au programme Global Compact est systématiquement ajouté à tout nouveau contrat avec l'un ou l'autre des partenaires de l'entreprise. Cette initiative s'inscrit dans la mise en place en 2014 du processus d'évaluation systématique des principaux fournisseurs et sous-traitants de l'entreprise.

Ainsi en 2016 et en 2017, ABC TEXTURE a respecté son engagement antérieur auprès du Global Compact d'intégrer cet engagement à tous les contrats passés avec ses sous-traitants et avec certains de ses fournisseurs.

Pour 2018, ABC TEXTURE s'engage à poursuivre son implication dans la sensibilisation auprès de ses sous-traitants et fournisseurs en mentionnant systématiquement la participation et le soutien de l'entreprise au programme Global Compact.

b. Clients – Autres partenaires

De la même manière, ABC TEXTURE a initié en 2014 une démarche de communication à propos de son implication et de son soutien au programme Global Compact de l'ONU vis-à-vis de ses clients et de ses autres partenaires institutionnels, collectivités, banques, assurances, etc. Cette démarche a reçu un accueil très positif de la part de ces acteurs. Cette

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

décision de la direction de l'entreprise s'est traduite également en faisant référence sur son site internet de son adhésion au programme Global Compact de l'ONU.

Depuis 2015, ABC TEXTURE a donc intégré systématiquement à tous les contrats signés avec ses clients français ou étrangers un paragraphe rappelant l'engagement d'ABC TEXTURE vis-à-vis des principes relatifs aux droits de l'homme et d'en effectuer un suivi quantitatif.

Cette information systématique de l'adhésion d'ABC TEXTURE au programme Global Compact afin de sensibiliser les clients de l'entreprise de cette démarche particulière a eu pour conséquence l'adhésion en 2017 d'un client australien de l'entreprise au programme Global Compact intéressé lui aussi par cette initiative de l'ONU, cette démarche correspondait également aux propres valeurs de son entreprise.

Pour 2018, ABC TEXTURE s'engage à poursuivre son implication dans la sensibilisation auprès de ses clients, français ou étrangers, en mentionnant systématiquement la participation et le soutien de l'entreprise au programme Global Compact

c. Personnel

Depuis 2014, chaque nouveau salarié de l'entreprise, et chaque étudiant-stagiaire, est informé de l'adhésion d'ABC TEXTURE aux principes relatifs aux droits de l'Homme qui figure dans par le livret d'accueil de l'entreprise remis à son arrivée. Un paragraphe particulier du livret d'accueil signale l'adhésion d'ABC TEXTURE au programme Global Compact.

En 2016 et 2017, l'entreprise a rappelé cet engagement en interne à l'occasion de plusieurs réunions avec le personnel.

Pour 2018, l'entreprise s'engage à poursuivre cet engagement par diverses actions de communication.

III. Principes relatifs aux conditions de travail

1. CADRE GENERAL

ABC TEXTURE assure à chaque membre de son personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et par la convention collective professionnelle. Malgré l'organisation en 2014 d'élections pour la désignation de délégués du personnel, celle-ci s'est traduite par l'absence de candidatures et donc par une carence de la représentation élective du personnel. Cependant, malgré cette défection, ABC TEXTURE s'attache à faire vivre le dialogue social en son sein en organisant notamment au moins une réunion chaque année réunissant tout le personnel de l'entreprise et au cours de laquelle plusieurs thèmes concernant la vie de l'entreprise et de ses salariés sont abordés. Ces réunions sont l'occasion d'échanges entre le personnel et la direction de l'entreprise.

2. MESURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE

Chaque salarié d'ABC TEXTURE est assuré d'avoir chaque année un entretien individuel avec sa hiérarchie. Le principe de cet entretien est référencé dans le système qualité de l'entreprise accessible par tous les salariés de n'importe quel poste informatique. Au cours de cet entretien, les sujets relatifs aux conditions de travail et à la vie au sein de l'entreprise sont abordés librement. Le déroulé de cet entretien fait l'objet d'un document renseigné et signé.

L'analyse de ces entretiens individuels a permis d'identifier des besoins de formation, notamment pour le personnel du service recherche et développement et du service commercial. En réponse à ce besoin, l'entreprise a engagé des actions de formations pour son personnel afin de répondre aux demandes exprimées. L'engagement de ces actions par l'entreprise s'inscrit dans une action de développement des compétences professionnelles du personnel.

La formation et le développement des compétences du personnel sont une préoccupation de l'entreprise. Cette préoccupation fait l'objet d'un point particulier lors de l'entretien professionnel annuel.

Pour 2018, l'entreprise s'engage à mettre en place un plan de formation formalisé avec un suivi des actions de formations engagées.

Pour 2018, l'entreprise s'engage aussi à mettre en place des indicateurs de suivi des incidents de production ou autres.

3. ENGAGEMENTS CITOYENS

Dans le cadre de leur cursus universitaire, ABC TEXTURE a accueilli en 2016 4 étudiants en stage ainsi qu'1 jeune collégien pour son stage de 3^{ème}.

En décembre 2016, ABC TEXTURE a signé un contrat de sous-traitance avec un ESAT de Bretagne, entreprise de travail adaptée, pour le conditionnement de produits cosmétiques. La signature de ce contrat traduit l'engagement de l'entreprise dans sa démarche de soutien et d'aide des personnes en situation de handicap de s'intégrer dans la vie sociale. Fidèle à ses fondements de philosophie humaniste, l'entreprise établit des relations commerciales avec cet établissement spécialisé dans le respect des valeurs de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité.

IV. Principes relatifs à l'environnement

1. CADRE GENERAL

ABC TEXTURE s'est fortement engagée sur cet axe par le passé. Cet engagement s'est essentiellement traduit par la construction en 2008 d'un bâtiment respectant les principes par la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), par l'utilisation d'électricité provenant intégralement des énergies renouvelables par le biais de la coopérative ENERCOOP, par l'utilisation également de la géothermie pour le chauffage du bâtiment.

2. GAZ A EFFETS DE SERRE

La lutte contre les gaz à effets de serre est également une préoccupation de l'entreprise. Parmi les actions menées par l'entreprise figure le choix des véhicules de déplacement. Le taux de rejet de CO2 est un indicateur important pour l'entreprise lors du choix d'un nouveau véhicule. L'entreprise dispose de 2 véhicules acquis en 2014, rejetant 95 gr de CO2 pour l'un et 99 gr de CO2 pour l'autre.

3. DECHETS

L'ensemble des déchets sont maintenant traités par des filières intégrant leur retraitement, à savoir :

- les déchets ménagers, enlevés par les services municipaux ;
- les cartons, enlevés par les services municipaux ;
- les emballages métalliques, déposés en déchetterie par l'entreprise.

Depuis 2013, les déchets industriels chimiques et plastiques sont systématiquement traités par un opérateur spécialisé dans le traitement de ce type de déchets.

En 2015, une solution de reprise et de traitement des cartouches d'encre vides a été mise en place avec la société CONIBI. Le contrat a été poursuivi en 2016 et 2017 et le sera pour 2018.

Pour 2018, l'objectif est d'apporter une réponse efficace dans le traitement des déchets papier et petit emballage plastique, insatisfaisant à l'heure actuelle.

4. COVOITURAGE

Au cours du dernier trimestre 2014, ABC TEXTURE a engagé une action de sensibilisation pour le covoiturage auprès du personnel. Cette action, animée par la communauté de communes sur laquelle est située l'entreprise et l'association rennaise EHOP, a été menée en concertation avec d'autres entreprises voisines géographiquement.

En 2015, ABC TEXTURE a poursuivi cette démarche de sensibilisation auprès du personnel de l'entreprise avec l'organisation de 2 réunions de sensibilisation. Cependant, cette démarche favorisant le covoiturage n'a malheureusement pas trouvé d'écho favorable auprès du personnel de l'entreprise, notamment en raison d'horaires et de lieux d'habitation variés.

En 2016, il a été décidé de ne pas poursuivre la sensibilisation au covoiturage auprès du personnel.

PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

V. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

1. CADRE GENERAL

Depuis 2004, date de la création de l'entreprise, ABC TEXTURE a mis en place un système de qualification et de contrôle de sa gestion des contrats, en particulier vis-à-vis de ses clients et de ses fournisseurs. Cette démarche propre à l'entreprise lui a permis d'encadrer les relations avec ses partenaires et de se prémunir de tout risque de corruption.

2. REGLEMENTATION COSMETIQUE

Depuis juillet 2013, une nouvelle réglementation européenne pour les produits cosmétiques (Règlement (CE) n°1223/2009) impose la contractualisation des relations entre les différents acteurs de ce secteur d'activité.

La contractualisation permet ainsi à ABC TEXTURE d'établir des relations saines et transparentes avec ses co-contactants, clients, fournisseurs ou sous-traitants. En interne, cette contractualisation des relations conforte le personnel dans la nature honnête des relations de l'entreprise et des flux financiers associés.

La mise en place de cette nouvelle réglementation et de la démarche d'évaluation des fournisseurs et des sous-traitants de l'entreprise a fait l'objet, en 2015, d'1 réunion de rappel et d'explication auprès du personnel pour s'assurer que ces nouvelles approches ont été bien comprises. Cette réunion s'ajoute aux 3 réunions qui ont été tenues sur le même sujet en 2013 et en 2014.

Pour 2018, l'entreprise souhaiterait mettre en place ce qui pourrait se dénommer comme une charte éthique qui serait jointe en annexe à ses contrats ou directement intégrée dans les contrats.

3. PROCESSUS ACHATS

En 2011, l'entreprise a fait l'acquisition d'un système informatique de gestion intégré (en anglais « Enterprise Resource Planning », ERP), permettant de coordonner notamment

PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

l'ensemble du processus achats de l'entreprise. Ainsi, l'ensemble de la chaîne commande fournisseur, bon de réception, facture fournisseur et règlement fournisseur est suivi informatiquement et tout écart entre l'engagement de l'entreprise et le paiement du fournisseur peut être analysé.

Depuis 2013, l'entreprise s'est engagée dans la formalisation contractuelle générale de ses relations avec ses fournisseurs et plus particulièrement avec ses sous-traitants. Avec ces derniers, cette formalisation se traduit également par la signature de contrats de confidentialité garantissant le respect des savoir-faire de chacune des parties. Cette initiative s'inscrit dans la démarche éthique de l'entreprise, même si celle-ci n'est pas encore décrite dans un document.

A ce jour, environ 80% des sous-traitants d'ABC TEXTURE ont signé un contrat de sous-traitance et/ou de confidentialité. L'objectif de 100% n'est pas atteint en raison de la réticence de certains partenaires de ne pas s'engager par écrit.

4. PROCESSUS VENTE

Toute action commerciale poussée entre l'entreprise et ses prospects nécessitant l'échange d'informations sensibles entre les parties se matérialise dès que nécessaire par la signature d'un contrat de confidentialité garantissant à chacune des parties la transparence et l'honnêteté entre les co-signataires. Cette initiative s'inscrit dans la démarche éthique de l'entreprise, même si celle-ci n'est pas encore décrite dans un document.

L'acquisition par l'entreprise, en 2011, d'un système informatique de gestion intégré permet de coordonner notamment l'ensemble du processus vente de l'entreprise. Ainsi, l'ensemble de la chaîne commande client, bon de livraison, facture client et règlement client est suivi informatiquement et tout écart entre l'engagement du client et le paiement par ce dernier peut être analysé.

A ce jour, presque 100% des clients d'ABC TEXTURE ont signé un contrat de partenariat et/ou de confidentialité.

INFORMATIONS DE CONTACT

Informations de contact

LOUISETTE BOURDIN
PRESIDENTE

PIERRE-HENRY MERCIER
DIRECTEUR GENERAL

Tél : 02 99 20 03 63
lou.bourdin@abctexture.com

Tél : 02 99 20 03 63
phm@abctexture.com

ABC TEXTURE

10, rue Isaac Newton – 35800 DINARD

Tél : 02 99 20 03 63

www.abctexture.com

